

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
**Séance plénière du 22 mai 2012**

**AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

*En application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*

*Après la présentation du rapport Barnier et les échanges avec les services du Grand Lyon dans le cadre du groupe de travail « Déchets » du 10 mai 2012 et de la séance plénière du 22 mai 2012, la CCSPL émet l'avis suivant :*

Concernant **la collecte des déchets ménagers et assimilés**, la CCSPL constate la stabilisation de la quantité d'ordures ménagères produites (hors déchèteries) en 2011 (316kg/habitant) et sa diminution depuis 2007 de -9,94%. Elle regrette cette stagnation déjà constatée en 2010, au regard de l'objectif ambitieux du Grand Lyon de réduire de 15% la quantité de déchets produits par habitant sur la période 2009-2030.

En matière de **collecte sélective (bac vert et silos à verre)**, la CCSPL acte l'augmentation de la collecte sélective (+1,7% en 2011 contre + 2,8% en 2010) et souligne particulièrement les efforts à faire concernant la collecte du verre ne représentant que 24 963 tonnes (24 480 t en 2010). Constatant le faible tonnage des plastiques collectés (13% du gisement en 2011), elle acte que le gisement est aujourd'hui difficile à évaluer puisque seulement 35% du gisement des plastiques disposent d'une consigne de tri. Elle souligne l'intérêt de l'étude de caractérisation des déchets (MODECOM) qui vient d'être lancée par la direction de la Propreté et devrait permettre une estimation plus précise du gisement des emballages présent sur le territoire du Grand Lyon. Enfin, elle souligne la diminution constante et significative du taux de refus de tri : 24,3% en 2011 contre 26,4% en 2010 ainsi qu'une amélioration générale sur l'ensemble du territoire. Pour soutenir cette tendance, elle souhaite que le Grand Lyon amplifie les informations auprès des usagers et des communes sur les consignes de tri, notamment avec l'aide des messagers du tri dont le nombre n'a malheureusement pas augmenté, malgré la demande déjà formulée par la CCSPL l'an passé.

Concernant **la valorisation énergétique des déchets incinérés**, la commission souligne une fois encore l'important écart de rendement entre les deux usines d'incinération (20% pour Lyon Nord contre 67% pour Lyon Sud) lié en partie au mauvais entretien de l'incinérateur par le délégataire.

En matière de **recyclage et de compostage des déchets verts**, la CCSPL tient à souligner particulièrement l'augmentation de la valorisation organique (+5,8% en 2011).

*Ces constats établis, la CCSPL attire particulièrement l'attention de la Communauté urbaine de Lyon sur :*

- **L'excédent budgétaire** de 18,45 M€ en augmentation par rapport à 2010 (17,9M€). Elle acte le bilan global dépenses/recettes sur la période 2003-2011 qui présente un solde encore légèrement déficitaire (-0,2M€). Néanmoins, elle tient à

alerter le Grand Lyon sur l'écart croissant depuis 2010 entre les recettes et les dépenses liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères ainsi que sur son effet dissuasif à l'égard du geste de tri des usagers. La CCSPL souhaite que cet excédent puisse dans les années à venir participer au développement d'actions de sensibilisation et concourir à un allègement financier pour l'utilisateur par une diminution corrélative de la TEOM. Elle souhaite également qu'un équilibre financier soit recherché en toute transparence et sera vigilante au suivi de cet indicateur.

- **la valorisation des mâchefers.** Elle s'inquiète de la saturation des plateformes de maturation (Installation de Maturation et d'Élaboration) pouvant avoir des impacts importants sur l'environnement et des difficultés du Grand Lyon à trouver des débouchés pour ce type de déchet. L'objectif de réduction des déchets ménagers incinérés permettra aussi de réduire la production de mâchefers.

*Afin d'améliorer la gestion du service public de collecte et traitement des déchets, elle souhaite partager avec la Communauté urbaine de Lyon les propositions d'amélioration suivantes :*

- **Améliorer le contenu du rapport Barnier 2012 :** elle propose que ce document précise : les dépenses d'investissement réalisées et les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement des déchets, notamment à travers le calcul de l'empreinte carbone.
- Augmenter **le nombre de silos à verre** en zone urbaine, afin de desservir plus d'habitants et améliorer la collecte du verre.
- Concernant **les conditions d'accueil en déchèteries**, dont l'affluence est fortement liée aux conditions météorologiques, elle souhaiterait que le Grand Lyon facilite l'apport volontaire en déchèterie, notamment par une information en temps réel du flux, via une webcam par exemple, et la mise en place de point de collecte dans les zones urbaines denses. Par ailleurs, elle souhaite que le Grand Lyon intègre dans ses réflexions la problématique des personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer jusqu'aux déchèteries ainsi que le développement des ressourceries.

Cet avis sera communiqué au Conseil de communauté avant qu'il ne délibère le 25 juin sur le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et sera annexé à la délibération du Conseil de communauté.